



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2022
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26 (C1 à C4) et 27 (D1)
Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 24 mars 2022

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, M. BAGOURD, Mme BARRE, M. BORELY, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE (à partir de 19h16, point D1), Mme DELPAL, M. DUQUESNE, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, Mme KERVOELEN-LAGUITTON, M. LAURENT, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, Mme TURMEL, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. DECOURCELLE (pouvoir à Mme WYART jusqu'à 19 h 16, points C1 à C4), Mme EL DIB (pouvoir à M. SAVIGNAC), M. EON (pouvoir à M. GABORIEAU), M. PARISOT (pouvoir à Mme GOBAILLE), Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme CORLAY), M. SCHNEIDER (pouvoir à Mme DELPAL), Mme THOMAS (pouvoir à Mme DAVID).

Secrétaire de séance : Mme Thioro CORLAY

M. le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Thioro CORLAY comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL a délibéré sur les points prévus à l'ordre du jour :

C.1. REVENTE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE A LA SPLA VIASILVA DE LA PARCELLE ZY 25

DEMANDE A L'UNANIMITE que soit procédé à la revente par l'établissement public foncier de Bretagne à la SPLA ViaSilva de la parcelle bâtie suivante :

Commune de CESSON-SEVIGNE	
Parcelle (référence cadastrale)	Contenance cadastrale à acquérir
ZY 25	2 420 m ²

APPROUVE A L'UNANIMITE les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 18 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTIMES HORS TAXES (339 476,49 € HT), à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités.

APPROUVE A L'UNANIMITE la cession par l'EPF à la SPLA ViaSilva du bien ci-dessus désigné, moyennant le prix de TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTIMES HORS TAXES (339 476,49 € HT), plus la TVA au taux et assiette en vigueur.

ACCEPTE DE PAYER A L'UNANIMITE, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'EPF aurait à acquitter sur ces biens au titre du portage.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires.

C.2. FERME DE LA MONNIAIS – DECLASSEMENT ET CESSION D'UN BIEN COMMUNAL IMMOBILIER A VIABILIS

CONSTATE A L'UNANIMITE (6 abstentions) la désaffectation effective de l'emprise issue de la parcelle cadastrée section AZ n°942p.

PRONONCE A L'UNANIMITE (6 abstentions) le déclassement du domaine public communal de cette même emprise.

PRECISE A L'UNANIMITE (6 abstentions) que l'ensemble sera reversé dans le domaine privé communal afin d'engager leur cession.

DECIDE A L'UNANIMITE (6 abstentions) de la cession de ce bien immobilier au profit de la société Viabilis moyennant un prix de 2 720 000 € HT, TVA immobilière en sus.

PRECISE A L'UNANIMITE (6 abstentions) qu'en complément du prix de vente évoqué ci-dessus, l'acquéreur devra également s'acquitter des frais de géomètre et des frais d'actes rendus nécessaires pour mener à bien cette opération.

AUTORISE A L'UNANIMITE (6 abstentions) M. le Maire à signer tous les documents nécessaires et notamment l'acte de vente à intervenir.

C.3. ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU CHENE MORAND – CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE AU PROFIT DE L'AMENAGEUR

AUTORISE A L'UNANIMITE la cession de la parcelle cadastrée section AY n°176 d'une surface de 82 m² moyennant un prix de 2,60 €/m² de terrain.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment l'acte authentique à intervenir.

C.4. ZAC ATALANTE VIASILVA ILOT C2A – REALISATION D'UNE VOIE D'ACCES ET DE DESSERTE, DE CHEMINS ET D'ESPACES VERTS D'ACCOMPAGNEMENT – CONVENTION DE SUIVI D'ETUDES/TRAVAUX ET DE TRANSFERT DE PROPRIETE

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE la rétrocession au domaine public de la commune des ouvrages suivants : une pièce d'eau entourée d'un espace boisé dit d'intérêt paysager, diverses emprises d'espaces verts et le génie civil de télécommunication.

VALIDE A L'UNANIMITE le projet de convention de suivi d'études, de travaux et de transfert de propriété pour l'aménagement de la voie d'accès et de desserte ainsi que les chemins et espaces verts d'accompagnement du projet d'aménagement de l'îlot C2A de la ZAC Atalante-ViaSilva réalisée par la société Legendre immobilier.

PRECISE A L'UNANIMITE que la présente convention prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à l'issue du transfert de la propriété des ouvrages et du foncier.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer le projet de convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

D.1. PLANTATION DE HAIES BOCAGERES SUR DES PARCELLES AGRICOLES – ASSOCIATION ALLI'HOMME DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

ATTRIBUE A L'UNANIMITE une subvention à hauteur de 2 500 € à l'association Alli'Homme afin d'amorcer le fonctionnement et l'animation de ce projet.

PRECISE A L'UNANIMITE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022.

D.2. RACCORDEMENT HTA DU DEPOT DE BUS BAUD-CHARDONNET – CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE DE CESSON-SEVIGNE ET ENEDIS

AUTORISE A L'UNANIMITE les travaux de construction d'une ligne électrique souterraine.

APPROUVE A L'UNANIMITE les termes de la convention de servitudes référencée « DB27/077800 35 BUA raccordement HTA RENNES IRBE dépôt BAUD 6 MW parc de La Madeleine - Avenue Chardonnet ».

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS et tout document afférent, au nom et pour le compte de la commune.

D.3. RACCORDEMENT BT DE L'ECOLE NOTRE-DAME – CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE DE CESSON-SEVIGNE ET ENEDIS

AUTORISE A L'UNANIMITE les travaux de construction d'une ligne électrique souterraine.

APPROUVE A L'UNANIMITE les termes de la convention de servitude référencée « DB27/08321635C4 école maternelle et primaire 45 bis rue des Lauriers 35510 Cesson-Sévigné.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS et tout document afférent, au nom et pour le compte de la commune.

E.1. DOTATIONS ANNUELLES ALLOUEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1^{ER} DEGRE ANNEE 2022

ALLOUE A L'UNANIMITE les dotations annuelles fonctionnement et investissement aux établissements scolaires publics du 1^{er} degré, selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ELEVES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Maternelle Beausoleil	161	10 473,00 €	1 242,92 €
Maternelle Bourgchevreuil	150	9 763,00 €	1 158,00 €
Elémentaire Beausoleil	310	20 857,00 €	2 393,20 €
Elémentaire Bourgchevreuil	309	20 792,00 €	2 385,48 €

E.2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME – ANNEE 2022

ATTRIBUE A L'UNANIMITE une subvention de 283 318 € à l'OGEC de l'école Cesson-Notre Dame selon le calcul suivant :

	Année 2021-2022	
Nombre total d'élèves en septembre 2021	428	
Nombre d'élèves non cessonais	65	
Nombre d'élèves cessonais subventionné	363	
Coût moyen d'un élève du public par section	Maternelle	1 501 €
	Elémentaire	328 €
Montant de la subvention	283 318 €	

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE le mandatement des sommes à verser à l'OGEC par deux versements, conformément à la décision prise par le Conseil municipal du 15 décembre 2021, comme suit :

Somme à mandater : 283 318 €	Dates échéances	Montants
Montant versé en janvier 2022, correspondant au 1 ^{er} trimestre 2022 sur la base du dernier trimestre 2021	Janvier 2022	67 311,54 €
Période d'avril à décembre 2022	Avril 2022	216 006,46 €

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE le versement trimestriel du forfait compensateur pour tarifs dégressifs des cantines au vu des justificatifs fournis par l'OGEC dans la limite du plafond de 25 000 € pour l'année 2022.

(en avril : 2^e trimestre de l'année scolaire, en juillet, 3^e trimestre de l'année scolaire et fin décembre 1^{er} trimestre de l'année scolaire).

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE le versement en une seule fois de la dotation de fonctionnement en affectation libre soit 2 556,96 € (159,81 € par classe (16)).

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE le versement des aides aux séjours au vu des justificatifs.

MAINTIENT A L'UNANIMITE le contrôle des fonds alloués par la commune par la production d'un bilan annuel de la comptabilité de l'école privée.

E.3. MISE EN PLACE D' ACTIONS DE PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « COLOSSE AUX PIEDS D' ARGILE »

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » pour la mise en place d'actions de prévention des violences sexuelles.

ATTRIBUE A L'UNANIMITE à raison d'une fois par mois, à titre gracieux, un local à cette association pour y tenir une permanence.

F.1. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE ET L'ASSOCIATION LA PASSERELLE EPICERIE SOCIALE - RENOUVELLEMENT

VALIDE A L'UNANIMITE (un conseiller municipal ne prend pas part au vote) les conditions de mise à disposition des locaux situés 45 boulevard de Dézerseul à l'Association « La Passerelle », épicerie sociale.

AUTORISE A L'UNANIMITE (un conseiller municipal ne prend pas part au vote) M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention entre la ville et l'association « La Passerelle » épicerie sociale, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 23 mars 2025 ainsi que tout document s'y rapportant.

G.1. CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE CESSON-SEVIGNE / BAGAD DE CESSON-SEVIGNE – AVENANT N°1 PROROGATION DE LA CONVENTION ET AUGMENTATION DE LA SUBVENTION

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat de prorogation.

PRECISE A L'UNANIMITE que le montant de la subvention exceptionnelle sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal, compte 6574 « Subventions diverses ».

H.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFIE A L'UNANIMITE le tableau des effectifs de la Ville ainsi qu'il suit :

Nb de postes	Service	Suppression	Création	Date	Motif
1	Golf	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint administratif à temps complet	01/03/2022	Modification du grade dans le cadre du recrutement réalisé
1	Scolaire et périscolaire	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (29/35 ^{ème})	Adjoint d'animation à temps non complet (29/35 ^{ème})	01/04/2022	Modification du grade dans le cadre du recrutement réalisé
1	Espaces verts	Adjoint d'animation à temps complet	Adjoint technique à temps complet	01/05/2022	Poste vacant dans le cadre d'un détachement pour stage utilisé pour une création de poste dans le cadre du renforcement des équipes espaces verts
1	Police municipale	Gardien brigadier à temps complet	Adjoint administratif à temps complet	15/05/2022	Modification du grade dans le cadre du recrutement réalisé et de la réorganisation du service
1	Urbanisme	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2022	Poste vacant dans le cadre d'un détachement pour stage utilisé pour une création de poste dans le cadre du renforcement du service urbanisme

PRÉCISE A L'UNANIMITE que les postes du tableau des effectifs ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles L 332-14 et L 332-8 du code général de la fonction publique précitée dans les conditions prévues par la loi.

H.2. COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN

MET EN PLACE A L'UNANIMITE un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents des collectivités suivantes : commune de Cesson-Sévigné et CCAS et de Cesson-Sévigné et de le placer auprès de la commune de Cesson-Sévigné.

FIXE A L'UNANIMITE le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial à 6.

FIXE A L'UNANIMITE le nombre représentants titulaires de la collectivité au Comité Social Territorial à 6.

RECUEILLE A L'UNANIMITE l'avis des représentants de la collectivité.

INSTITUE A L'UNANIMITE une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial, composée de 6 représentants titulaires du personnel et de 6 représentants titulaires de la collectivité.

H.3. REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE NON COUVERT PAR L'ASSURANCE

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à mandater la facture Carglass en date du 16/02/2022 pour un montant de 216,37 € TTC ayant pour objet la réparation d'un bris de glace sur le véhicule Citroën C3 de M. Nicolas Bailly soit directement auprès de la société émettrice soit en remboursement sur justificatif auprès de M. Nicolas Bailly.

PRÉCISE A L'UNANIMITE que la dépense sera imputée en section de fonctionnement - dépenses exceptionnelles.

I.1. UNION OCC - DON A LA VILLE A LA SUITE DE LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GESTION ET SALAIRES DE L'OCC BADMINTON PAR LA VILLE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2021 MODIFICATION SUR LE MONTANT DU DON

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE (un conseiller municipal ne prend pas part au vote) le don de l'Union OCC d'un montant de 5 113,99 € en contrepartie de la gestion des salariés associatifs par la Ville pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021.

VERSE A L'UNANIMITE (un conseiller municipal ne prend pas part au vote) une subvention exceptionnelle (compte 67-6745) d'un montant de 144 € à PSL pour la gestion du salarié de l'OCC BADMINTON pour cette même période.

PRÉCISE A L'UNANIMITE (un conseiller municipal ne prend pas part au vote) que cet accord complètera la délibération n° 2021-098 du 24 novembre 2021.

I.2. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES - COMPTES DE GESTION 2021

APPROUVE A L'UNANIMITE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- sur l'exécution du budget principal et du budget annexe énergies renouvelables de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et de ses annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

ARRETE A L'UNANIMITE les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, conformes aux comptes administratifs de l'ordonnateur, lesquels n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

I.3. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DESIGNE A L'UNANIMITE Mme Françoise GOBAILLE, 1^{ère} adjointe, en qualité de Président de séance pour la question portant sur l'examen des comptes administratifs 2021.

ARRETE les comptes administratifs 2021 :

- du budget principal ;
- du budget annexe énergies renouvelables.

I.4. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021 ET REPRISE DES RESTES A REALISER 2021 AU BP 2022

APPROUVE A L'UNANIMITE (6 abstentions) l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget principal s'élevant à 1 731 705,03 € sur le budget primitif 2022 selon la ventilation suivante :

ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 600 000,00 €

Compte 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés : 131 705,03 €

APPROUVE A L'UNANIMITE (6 abstentions) le report des restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022 selon le tableau ci-dessous :

Budget	Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2021 (En €)	
	Dépense	Recette
Commune- Budget principal	3 207 295,37	4 182 078,85

I.5. BILAN DE L'ACTION FONCIERE DE LA VILLE EN 2021

APPROUVE A L'UNANIMITE le bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées en 2021 par la collectivité ou pour son compte.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents à ce dossier.

I.6. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

APPROUVE A LA MAJORITE (27 voix Pour - 6 voix Contre) les crédits inscrits au BP 2022 du budget principal tels que synthétisés par section et par chapitre dans le tableau ci-dessous :

le tableau ci-dessous :

- Sur la section de fonctionnement pour un total s'équilibrant à 21 621 974,00 €
- Sur la section d'investissement pour un total s'équilibrant à 14 938 332,51 €

I.7. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

APPROUVE A L'UNANIMITE le maintien pour 2022 des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à leur niveau de 2021 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Vote 2021	Vote 2022
Taxe d'habitation	Pas de vote	Pas de vote
Taxe foncière bâtie	32,44 %	32,44 %
Taxe foncière non bâtie	31,49%	31,49%

I.8. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

APPROUVE A L'UNANIMITE, dans le cadre de l'examen du budget primitif 2022, l'attribution des subventions aux différentes associations, qui en résumé fait ressortir les montants suivants par secteur subventionné :

SECTEUR SUBVENTIONNE	BP 2022
ENSEIGNEMENT	320 626,96
SPORTS	521 162,00
LOISIRS	3 950,00
CULTURE/PATRIMOINE	20 564,00
SOCIAL/SOLIDARITE	67 368,00
CRECHES	36 392,50
EDUCATION/JEUNESSE/VIE CITOYENNE	475,00
AUTRES ASSOCIATIONS CESSONNAISES	2 800,00
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	35 570,26
Total général	1 008 908,72

I.9. BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT 2022

APPROUVE A L'UNANIMITE les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants, au regard des programmes de travaux prévus au budget primitif 2022 :

AP/CP proposées au vote du Conseil municipal du 30 mars 2022 - Opérations en cours

Nom de l'AP/CP	Exercice	Voté/Réalisé	Libelle compte	Dépenses en €	Recettes en €	
Travaux de construction périscolaire Bourgchevreuil	2019	Réalisé	2313 - Constructions	102 301,20		
			2033 - Frais d'insertion	864,00		
				Autofinancement/emprunt		103 165,20
	Total 2019				103 165,20	103 165,20
	2020	Réalisé	2313 - Constructions	946 530,95		
			Avances versées/remboursées	17 553,29	668,57	
			Autofinancement/emprunt		942 737,38	
			1328-Subvention		20 678,29	
	Total 2020			964 084,24		964 084,24
	2021	Réalisé	2313 - Constructions	1 066 758,28		
			Autofinancement/emprunt		996 609,64	
		Proposé au vote	Rachat panneaux photovoltaïque par budget annexe		70 148,64	
Total 2021			1 066 758,28		1 066 758,28	
2022	RAR 2021	2313 - Constructions	74 370,75			
		Proposé au vote	2313 - Constructions	5 000,00		
			Autofinancement/emprunt		79 370,75	
Total 2022			79 370,75		79 370,75	
Total Travaux de construction périscolaire Bourgchevreuil				2 213 378,47	2 213 378,47	
Travaux de rénovation salle de sport Beausoleil	2019	Réalisé	2313 - Constructions	185 237,93		
			2033 - Frais d'insertion	864,00		
				Autofinancement/emprunt		186 101,93
	Total 2019				186 101,93	186 101,93
	2020	Réalisé	2313 - Constructions	947 268,63		
			2033 - Frais d'insertion	864,00		
			2183 - Matériel de bureau et matériel in	624,00		
			Autofinancement/emprunt		936 756,63	
			1328-Subvention		12 000,00	
	Total 2020			948 756,63		948 756,63
	2021	Réalisé	2313 - Constructions	623 075,38		
			Autofinancement/emprunt		623 075,38	
Total 2021			623 075,38		623 075,38	
2022	RAR 2021	2313 - Constructions	480 797,09			
		Proposé au vote	2313 - Constructions	37 200,00		
			Autofinancement/emprunt		414 855,15	
			Rachat panneaux photovoltaïque par budget annexe		103 141,94	
Total 2022			517 997,09		517 997,09	
Total Travaux de rénovation salle de sport Beausoleil				2 275 931,03	2 275 931,03	
Travaux de rénovation salle des tennis municipaux	2021	Réalisé	2313 - Constructions	20 174,78		
			Proposé au vote	Autofinancement/emprunt		20 174,78
	Total 2021			20 174,78		20 174,78
	2022	RAR 2021	2313 - Constructions	35 148,00		
			Proposé au vote	2313 - Constructions	650 000,00	
				Autofinancement/emprunt		685 148,00
	Total 2022			685 148,00		685 148,00
2023	Proposé au vote	2313 - Constructions	650 000,00			
			Autofinancement/emprunt		650 000,00	
Total 2023			650 000,00		650 000,00	
Total Travaux de rénovation salle des tennis municipaux				1 355 322,78	1 355 322,78	

AP/CP proposées au vote du Conseil municipal du 30 mars 2022 - Nouvelles opérations

Nom de l'AP/CP	Exercice	Voté/Réalisé	Libelle compte	Dépenses en €	Recettes en €
230 - Restruct équipt-Rivière sportive	2022	RAR 2021	2313 - Constructions	238 731,60	
			2031 - Frais d'études	18 540,00	
		Proposé au vote	2313 - Constructions	1 770 500,00	
			Autofinancement/emprunt		994 571,60
	Total 2022			2 027 771,60	2 027 771,60
	2023	Proposé au vote	2313 - Constructions	1 774 500,00	
			Autofinancement/emprunt		1 774 500,00
	Total 2023			1 774 500,00	1 774 500,00
	Total 230 - Restruct équipt-Rivière sportive			3 802 271,60	3 802 271,60
	421 - Etude-Projet Cuisine Centrale	2022	RAR 2021	2313 - Constructions	13 116,06
			2031 - Frais d'études	70 834,02	
Proposé au vote			2313 - Constructions	374 000,00	
			Autofinancement/emprunt		550 450,08
Total 2022			550 450,08	550 450,08	
2023		Proposé au vote	2313 - Constructions	3 141 600,00	
			Autofinancement/emprunt		3 141 600,00
Total 2023			3 141 600,00	3 141 600,00	
2024		Proposé au vote	Autofinancement/emprunt		2 393 600,00
			2314 - Constructions	2 393 600,00	
Total 2024			2 393 600,00	2 393 600,00	
2025		Proposé au vote	Autofinancement/emprunt		1 570 800,00
			2315 - Constructions	1 570 800,00	
Total 2025			1 570 800,00	1 570 800,00	
Total 421 - Etude-Projet Cuisine Centrale			7 656 450,08	7 656 450,08	
64 - Dotation ITC-Modernisation système téléphonie	2022	RAR 2021	2031 - Frais d'études	15 570,00	
			1311 - Etat et établissements nationaux		44 046,50
		Proposé au vote	2183 - Matériel de bureau et matériel in	10 000,00	
			Autofinancement/emprunt		71 523,50
	Total 2022			115 570,00	115 570,00
	2023	Proposé au vote	Autofinancement/emprunt		100 000,00
			2051 - Concessions et droits similaires	100 000,00	
	Total 2023			100 000,00	100 000,00
Total 64 - Dotation ITC-Modernisation système téléphonie			215 570,00	215 570,00	
860 - Réseau municipal fibre optique	2022	RAR 2021	21533 - Réseaux câblés	64 523,98	
		Proposé au vote	Autofinancement/emprunt		304 523,98
			21534 - Réseaux câblés	240 000,00	
	Total 2022			304 523,98	304 523,98
	2023	Proposé au vote	Autofinancement/emprunt		240 000,00
21534 - Réseaux câblés			240 000,00		
Total 2023			240 000,00	240 000,00	
Total 860 - Réseau municipal fibre optique			544 523,98	544 523,98	
328 - Restruct équipt-Centre culturel	2022	RAR 2021	2313 - Constructions	39 639,00	
		Proposé au vote	2313 - Constructions	237 500,00	
			Autofinancement/emprunt		277 139,00
	Total 2022			277 139,00	277 139,00
	2023	Proposé au vote	2313 - Constructions	237 500,00	
			Autofinancement/emprunt		237 500,00
Total 2023			237 500,00	237 500,00	
Total 328 - Restruct équipt-Centre culturel			514 639,00	514 639,00	
Dotation véhicules et engins	2022	RAR 2021	21571 - Matériel roulant	101 748,60	
			2182 - Matériel de transport	16 371,01	
		Proposé au vote	Autofinancement/emprunt		330 119,61
			21571 - Matériel roulant	130 000,00	
	Total 2022			330 119,61	330 119,61
	2023	Proposé au vote	Autofinancement/emprunt		300 000,00
			21571 - Matériel roulant	300 000,00	
Total 2023			300 000,00	300 000,00	
Total Dotation véhicules et engins			630 119,61	630 119,61	

I.10. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

APPROUVE A L'UNANIMITE l'inscription au BP 2022 d'un montant de provisions de type budgétaire s'élevant à 11 000 € afin de couvrir les pertes sur créances irrécouvrables qui devront être mandatées aux comptes : 6541 - Créances admises en-non-valeur et 6542 - Créances éteintes.

I.11. BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

APPROUVE A L'UNANIMITE les crédits en € HT inscrits au BP 2022 du budget annexe « Energies renouvelables » tels que synthétisés par section et par chapitre dans le tableau ci-dessous :

- Sur la section d'exploitation pour un total s'équilibrant à 3 000 €
- Sur la section d'investissement pour un total s'équilibrant à 145 010 €

Groupe Section (Libellé)	Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	3 000,00	
	022 - Dépenses imprévues	0,00	
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	
	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		3 000,00
Total Fonctionnement		3 000,00	3 000,00
Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	143 172,89
	23 - Immobilisations en cours	145 010,00	
	020 - Dépenses imprévues	0,00	
	021 - Virement de la section d'exploitation		0,00
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 837,11
Total Investissement		145 010,00	145 010,00

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 10.
Le prochain Conseil municipal est fixé au mercredi 11 mai 2022 à 19 h 00.

Le Maire,
Jean-Pierre SAVIGNAC

Publié et affiché le 1^{er} avril 2022